

CONCERNE

Personnel amené à réaliser le montage, démontage et utilisation d'un échafaudage.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques pour le montage et le démontage d'échafaudages en toute sécurité.

DURÉE

1 à 2 jours

SANCTION

Attestation de compétences

PÉDAGOGIE

Apports théoriques et pratiques.
Bilan et évaluation.

LIEU

EN ENTREPRISE

CONTENU DÉTAILLÉ

PARTIE THÉORIQUE

DÉFINIR le type (classe) d'échafaudage en fonction des charges verticales et horizontales appliquées.

VÉRIFIER l'état du matériel :

- l'oxydation importante avec diminution d'épaisseur ;
- l'amorce de rupture d'une soudure ;
- la détérioration des verrous de blocage des planchers, longerons, diagonales, etc. ;
- la déformation ou choc important engendrant une faiblesse locale d'un élément porteur de la structure ;
- les cadres dont les montants ne sont plus parallèles et les traverses ne sont plus perpendiculaires aux montants ;
- les trappes absentes ou ne fonctionnant plus ;
- les crochets de plateaux déformés ;
- le perçage ou la fente dans un élément porteur autre que ceux prévus par le constructeur.

PARTIE PRATIQUE

MAÎTRISER les opérations de montage et démontage en **SÉCURITÉ** :

- vérifier la conformité du montage par rapport au plan d'installation et/ou aux dispositions prévues par le constructeur ;
- communiquer, rendre compte et prendre les mesures pour remédier à des situations dangereuses.

ACCÉDER et CIRCULER :

Utiliser les trappes pour accéder et changer de niveau et refermer les trappes après utilisation.

RESPECTER les limites de charge :

En cas de stockage de matériaux, respecter les limites de charge des planchers d'échafaudages.

MAINTENIR l'échafaudage en sécurité et **TENIR** compte de la coactivité sur les chantiers :

- prendre des mesures de sécurité compensatoires lorsque les mesures de protection collectives ont été déposées ;
- veiller à remettre en place aussitôt que possible les mesures de protection collectives qui ont été déplacées ;
- veiller à ne pas créer de risques pour les travailleurs avoisinants.

Évaluation des connaissances et du savoir-faire avec, en cas de réussite, délivrance d'une attestation de compétences.